

Salon EVOLUTIA
sur *la compétitivité en mouvement*

Mardi 24 mai 2005

REIMS Palais des Congrès

Discours d'ouverture de Grégoire POSTEL-VINAY
Observatoire des Stratégies Industrielles

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous **remercier pour cette initiative**, qui combine la passion pour les nouvelles technologies que nous connaissons à Youval Eched, et celle qui nous anime tous, élus, chefs d'entreprises, salariés, citoyens, pour la prospérité et le rayonnement de notre pays et de ses territoires dans toute leur richesse et leur diversité, auxquels la compétitivité industrielle contribue beaucoup. Au risque de plaider des convaincus, j'articulerai mon propos

- Dans un premier temps en rappelant l'importance de l'innovation et comment la stratégie de la France s'inscrit dans un cadre européen, en articulant des outils destinés aux jeunes entreprises en création, ceux relatifs aux PME et PMI, ceux relatifs aux grands projets et aux industries de plus grande taille. J'évoquerai les questions d'attractivité au travers des initiatives sur les pôles de compétitivité et d'excellence, et aussi des effets leviers que nous pouvons espérer de coopérations européennes soit à géométrie variable, via Euréka, soit par la préparation du 7^e PCRD.
- Dans un second temps, j'évoquerai le développement et la maîtrise des ressources rares à l'échelle mondiale : les femmes et les hommes hautement qualifiés, les technologies, les capitaux, les matières premières et l'énergie, l'accès aux marchés à croissance rapide.

- Enfin, je mentionnerai les principaux outils dont la puissance publique dispose aujourd'hui pour faire face aux défis qui nous sont adressés en termes de compétitivité, par métiers ou selon des thèmes horizontaux, qu'il nous appartient, ensemble, de relever, et pour lesquels, j'en suis convaincu, vos travaux apporteront des éclairages utiles.

A. L'importance de l'innovation

L'innovation est reconnue comme le cœur de l'avenir économique de notre pays et de l'Europe au sein de la compétition mondiale

L'engagement international

C'est bel et bien dans les **laboratoires de recherche et développement** d'aujourd'hui que se préparent les **leaders industriels français du futur**, et c'est aussi là certainement qu'il faut chercher des solutions aux problèmes des **délocalisations. Les entreprises innovantes croissent plus vite que les autres** : de 5% en moyenne si on en croit des travaux d'économétrie portant sur les innovations de rupture. Elles structurent le paysage industriel futur, et avec lui l'emploi industriel, et tous les emplois de services à l'industrie et d'activités induites.

Je veux souligner à ce sujet que le Gouvernement français est en train de **faire passer ses idées** au niveau européen. Alors que la politique industrielle était considérée par Bruxelles comme du **protectionnisme** ou de **l'interventionnisme**, il y a, pour la première fois, un commissaire en charge des **entreprises et de l'industrie**, M. Günter Verheugen. L'Europe, elle aussi, est en train d'intégrer cette **nouvelle dimension** de la politique économique. Il faudra poursuivre dans cette voie, car la mise en phase d'institutions de compétences géographiques différentes est une condition importante pour l'efficacité globale résultant de leurs actions.

Le fait que l'innovation soit un **facteur-clé** de la croissance, tous les acteurs de l'économie française l'ont maintenant compris.

La concurrence est en effet aujourd'hui **mondiale**, et nul ne peut plus espérer disposer de marchés protégés. Chaque zone géographique a ses **propres atouts** et doit **les faire valoir**. Pour certains, ce sont les bas coûts salariaux ou un accès privilégié aux matières premières. Pour des pays comme le nôtre, c'est la **valeur ajoutée** mise dans les produits, que ce soit en termes **d'innovation** ou en termes de **création**, qui doit être notre objectif premier.

C'est pourquoi au plan européen, nous nous sommes dotés d'une **stratégie, dite « stratégie de Lisbonne »**, visant à faire de l'Union européenne en 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », en augmentant notamment sensiblement nos dépenses de R&D, dans un esprit de partenariat entre entreprises, centres de recherche, laboratoires, universités et grandes écoles. Un objectif très ambitieux est ainsi fixé, confirmé par le récent conseil européen.

La rationalité économique légitimant l'intervention publique :

Le gouvernement a mesuré l'enjeu d'un **renforcement** d'une politique d'aide orientée vers l'innovation. Un tel soutien public se justifie pour plusieurs raisons essentielles :

- L'innovation est d'abord un **levier majeur de la croissance** de nos économies : les découvertes sont un atout pour l'industrie mais elles ne profitent pas uniquement à ceux qui les font ; elles contribuent aussi par leurs retombées au **bien être** de la collectivité et des générations futures ; c'est l'effet de ce que les économistes appellent les « **externalités positives** ».
- L'innovation est ensuite un domaine **à risque**, devant lequel les marchés de capitaux peuvent parfois hésiter, et d'autre part, la coopération entre Etats pour développer les systèmes les plus performants conduit en tout état de cause à diverses formes d'intervention publique, dans les principaux pays industrialisés. Les pouvoirs publics ont donc un rôle d'incitation et de stimulation à jouer dans ce domaine.

- La recherche industrielle, en ce qu'elle est porteuse d'innovations, est trop souvent sacrifiée en phase de **ralentissements conjoncturels** où les entreprises sont contraintes à réduire la voilure pour rechercher une rentabilité plus immédiate. L'Etat doit favoriser la poursuite de **l'effort de R&D** même lorsque la croissance de l'économie n'est pas au rendez-vous car les dépenses de recherche **préparent l'avenir**. Sous l'impulsion conjointe de plusieurs pays européens, dont la France, dans le cadre de la réforme du Pacte de stabilité, ces dépenses seront désormais comptabilisées avec plus de souplesse lorsque le déficit public dépassera la barre des 3% du PIB.

A- 1. Le soutien en faveur de la R&D et de l'innovation est en cours de renforcement et d'amélioration :

A-1-1 La première priorité a porté sur l'amélioration de l'environnement économique des PME-PMI et le renforcement de la compétitivité de toutes les entreprises (quel que soit le secteur) qui investissent dans la recherche

Un premier plan en faveur de l'innovation, adopté en avril 2003, a marqué une **réorientation profonde et ambitieuse** de la politique de soutien public à l'innovation. Ce soutien dit « horizontal » concerne toutes les entreprises innovantes, au premier rang desquelles, bien évidemment, les **jeunes entreprises innovantes**.

a- Les **jeunes entreprises innovantes** ont, en plus de l'effort lié au démarrage d'une activité, à supporter des investissements dans la recherche avec des perspectives de retour incertaines. Ainsi, ces sociétés bénéficient désormais d'une **exonération totale** des cotisations sociales patronales, pendant huit ans sur les personnels participant aux projets de R&D, ainsi que d'une **exonération d'impôt sur les sociétés et de taxes locales**.

Ce statut déjà accordé à près de **1000 sociétés innovantes** pour plus de 4500 emplois créés renforce **l'attractivité** et le dynamisme de notre territoire. Pour une jeune entreprise innovante en France, le coût salarial d'un chercheur ou d'un ingénieur est devenu bien inférieur à celui des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne.

b- Le **crédit d'impôt recherche** a été réformé. Auparavant, ce crédit d'impôt représentait uniquement 50% de l'accroissement des dépenses de R&D entre une année donnée et une période de référence. Seules les entreprises qui étaient en mesure d'accroître continûment leurs efforts de recherche bénéficiaient du dispositif.

La demande des entreprises était forte en faveur d'un **système plus souple** qui calcule le crédit d'impôt également en fonction du volume des dépenses de R&D réalisées et pas seulement de leur accroissement, en particulier dans la période « creuse » qui a suivi l'éclatement de la bulle internet.

Cette demande a été **entendue**. Depuis 2004, le crédit d'impôt intègre **5% du volume des dépenses** de l'année écoulée. En année pleine le coût fiscal de cette mesure est estimé à 850M€.

Mais pour profiter de la bonne conjoncture 2004 et développer des partenariats entre les grands groupes et les laboratoires publics d'une part et les PME innovantes d'autre part, l'Etat a décidé de mettre en place **deux nouvelles mesures exceptionnelles** en 2005 :

- la première permettra aux entreprises de **déduire** de l'impôt sur les sociétés 25% des sommes apportées aux fonds propres des PME innovantes,
- la deuxième leur ouvrira le droit de **déduire**, toujours de l'IS, 65% des dépenses de recherche confiées à des laboratoires publics ou des PME innovantes.

A-1-2/ Par ailleurs il fallait inciter les investisseurs à se tourner vers l'innovation

C'est ce qui a été fait avec :

- la création des **sociétés unipersonnelles d'investissement à risque**, les SUIR, qui donnent un cadre juridique et fiscal aux « business angels »,
- et l'allocation de 150M€ qui ont servi aux dotations en capital des **fondations de recherche** reconnues d'utilité publique, à l'image des fondations américaines qui financent près de 4% des dépenses de recherche aux Etats-Unis, contre moins de 0,1% pour les fondations françaises,

A-1-3/ Ces mesures connaissent dans l'ensemble un grand succès

Ainsi le **tableau de bord de l'innovation** réalisé par le Service des Etudes et des Statistiques industrielles, semestriellement, est révélateur et illustre le **succès immédiat** de ces premières mesures.

Je ne citerai que **trois indicateurs**, mais je vous invite à parcourir l'ensemble du document, en ligne sur le site Internet du Ministère de l'Industrie (www.industrie.gouv.fr).

- **1^{er} indicateur**, la création d'entreprises dans les secteurs innovants : Dès le 1^{er} semestre 2004, avec plus de **6000 créations** d'entreprises dans les secteurs innovants, nous avons dépassé le niveau atteint en 2000, lors de la période de foisonnement des jeunes pousses Internet.
- **2^{ème} indicateur**, les demandes de **brevets européens** : Le même constat peut être fait sur les demandes de brevets européens publiées d'origine française. Avec 4097 demandes au 1^{er} semestre 2004, la France a connu une **forte hausse** de 15% par rapport aux mêmes demandes publiées au premier semestre 2003. Cette croissance est beaucoup plus marquée que celle observée sur les demandes d'origine allemande (+6,8%) ou britannique (+2,1%).
- **3^{ème} indicateur**, le montant investi sur les fonds de capital-risque : il est reparti **à la hausse** pour la première fois après trois années de baisse consécutive. Avec 193M€ investis en capital-risque au 1^{er} semestre 2004, la hausse atteint

23% par rapport au 1^{er} semestre 2003. Cette tendance qui s'est poursuivie toute l'année 2004 a même permis, selon les informations dont nous disposons, de retrouver un montant de fonds investis dans le capital-risque d'un niveau comparable à celui de 2001.

Il s'agit donc là d'un **bilan très positif**. Cette action importante nous devons bien entendu la poursuivre car l'action des pouvoirs publics est – je n'aurai sans doute pas à vous en convaincre – stratégique, et ne peut porter ses fruits que dans la durée : l'industrie est le lieu du temps long, lorsqu'il s'agit de construire des avantages comparatifs.

A-2 La réforme de l'ANVAR

En second lieu, il faut soutenir la création et le développement de PME innovantes préexistantes et les rendre attractives pour les investisseurs financiers

Les PME sont le **creuset traditionnel** d'innovation, parce qu'elles sont réactives, souples et par nature prêtes à prendre des risques. Afin de poursuivre notre politique de soutien à ce maillon essentiel de la chaîne de l'innovation, et **simplifier** les voies d'accès, nous avons souhaité rapprocher les deux organismes publics qui s'adressaient à elles, l'ANVAR pour le soutien de projets innovants et la BDPME pour le financement des entreprises en croissance.

La création d'OSEO issue de ce rapprochement, ce n'est pas uniquement de la rationalisation administrative, c'est aussi une offre d'une **panoplie plus complète** de services (aide au recrutement d'ingénieurs, subventions de projets de recherche, garanties de l'Etat sur des prêts bancaires, fonds d'investissement) et un **suivi plus efficace**. Je suis convaincu qu'en couplant au levier de **l'innovation** celui du **financement**, dont chacun sait à quel point il est crucial pour la valorisation des inventions, on fera énormément progresser les choses.

Cette stratégie en faveur des PME vise aussi à permettre à davantage d'entre elles de devenir des entreprises importantes : la dynamique observée à cet égard dans d'autres pays, où jusqu'à un tiers des principaux groupes n'existaient pas de façon significative il y a vingt ans peut également se produire en France : il y faut de l'ambition, et ni les entrepreneurs, ni leurs salariés, n'en manquent.

A-3 Les grands projets industriels innovants

La troisième priorité a été de donner une nouvelle impulsion à notre capacité de recherche et d'innovation en développant la culture de projets, en restructurant les modes d'intervention de l'Etat dans ce domaine et en mobilisant tous les acteurs

A-3-1 Quelques mots d'abord sur la nouvelle culture de projets et sur les nouveaux modes d'intervention de l'Etat

Le contexte international est bien connu : après l'éclatement de la bulle internet, les Etats Unis réagissent par une nouvelle donne s'appuyant sur un effort renouvelé, public et privé, en matière de R&D. Le Japon n'a cessé au cours de la décennie de renforcer ses moyens en l'espèce. La Chine, l'Inde, émergent comme des acteurs significatifs, la première formant désormais un nombre comparable d'ingénieurs et chercheurs que les Etats Unis : il fallait donc à la fois répondre à cette évolution naturelle vers une société de la connaissance par des efforts quantitatifs de notre pays, mais aussi d'organisation : l'Etat ne peut être le seul à porter l'effort de recherche et d'innovation : la France est l'un des pays où l'effort public de recherche est déjà le plus élevé. Il faut pour réussir plusieurs conditions :

- des compétences, bien sûr, mais surtout des **idées** et des **projets** ;
- des **priorités** et des **objectifs** partagés et consensuels ;
- la mobilisation de **tous les acteurs** au service de ces objectifs.

C'est pour réunir ces conditions que le gouvernement a souhaité se doter de **nouveaux outils structurants**, qui sont en cours de constitution et sont ou seront **opérationnels** avant la fin de l'année : **l'Agence Nationale de la Recherche**, consacrée principalement à la recherche amont et aux réseaux de recherche et d'innovation technologique, et **l'Agence de l'Innovation Industrielle**, davantage tournée vers l'innovation des entreprises.

C'est là une rupture absolument fondamentale, qui marque la volonté de l'Etat, dans sa politique de recherche comme dans sa politique industrielle, de dépasser le soutien « transversal » et indifférencié à l'ensemble des acteurs économiques pour rentrer dans **l'ère des choix**.

A-3-2 Cette nouvelle culture de projets doit aussi mobiliser tous les acteurs

Lorsque je parle de « mobilisation de tous », je pense en particulier à 4 **séries d'acteurs**, outre les PME déjà mentionnées.

a/ Tout d'abord les laboratoires de recherche publique et les entreprises, c'est-à-dire les lieux où est détenue la compétence scientifique et où se réalise la recherche et l'innovation

La France possède en effet **parmi les meilleurs** laboratoires de recherche publics au monde. Multiplions les **passerelles** avec les entreprises, afin que notre recherche publique irrigue tout notre tissu économique, et que les problématiques industrielles, elles-aussi, suscitent des recherches fondamentales qui apporteront à la fois des réponses aux questions initialement posées, pragmatiques, et à d'autres. C'est une **conviction forte** que je souhaite partager avec vous. Ainsi par exemple le Pr de Gennes cite-t-il un problème concret posé par Michelin, pour l'adhérence des pneus sur surface humide, qui a conduit à des travaux fondamentaux sur la forme que prend la surface limite d'une goutte, a permis de résoudre la question posée, et beaucoup d'autres. Des interactions non linéaires entre recherche et industrie sont souhaitables à

la fois pour l'une et pour l'autre, permettant à la fois à la recherche de mieux répondre à une demande économique et sociale, et de trouver par là une partie de ses financements, et à l'industrie d'innover, le tout dans des délais que la concurrence rend plus brefs.

C'est pourquoi il importe de **réhabiliter** dans les laboratoires publics l'idée **d'utilisation industrielle** des découvertes car c'est par elle que les efforts consentis par les chercheurs sont valorisés.

Les ponts entre les laboratoires et les entreprises doivent donc être **multipliés**. C'est, à mes yeux, un **enjeu essentiel** du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation que le Gouvernement prépare et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a mis en place l'**Agence nationale de la recherche** qui a tenu son premier conseil d'administration le 15 février dernier, et lancé ses premiers appels d'offres le mois dernier.

Cette agence va permettre de **lancer immédiatement** une modernisation des pratiques du monde de la recherche et de nous rapprocher des modes de fonctionnement des agences de moyens de nos **grands compétiteurs**, du type NSF (National Science Foundation) aux Etats-Unis.

L'ANR a en effet pour vocation de financer des projets de recherche sélectionnés suivant des **critères d'excellence**, selon les standards internationaux. Ces projets concerneront à la fois la recherche fondamentale, la recherche partenariale alliant les laboratoires publics aux centres de R&D des entreprises, et la recherche privée d'excellence.

Dotée dès cette année de 350M€ de crédits, l'ANR vient de lancer ses premiers appels à projets dans le biotechs, les médias... Elle s'appuie pour cela sur les réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) qui ont déjà fait leur preuve par le passé et qui sont un excellent outil de diffusion des connaissances des laboratoires

publics vers les entreprises, à même de transformer notre recherche fondamentale en gain de croissance et de compétitivité pour notre pays.

b/ En second lieu, il faut mobiliser les grands groupes industriels

C'est dans les entreprises de plus de 1000 salariés que se réalisent plus de 70 % de la recherche des entreprises et que se joue encore largement l'accès aux marchés mondiaux. Sans eux, il n'est pas possible de tenir les objectifs quantitatifs jugés nécessaires à notre compétitivité. Ces entreprises structurent aussi fortement le tissu industriel de notre pays et contribuent à l'essentiel de sa spécialisation technologique. Mais la France, avec 1% de la population mondiale et 5% de son PIB ne restera pour elles essentielle que si des liens étroits et denses sont en permanence tissés avec son territoire.

L'Agence de l'innovation industrielle, répond à la volonté d'assurer ce couplage entre grandes entreprises et notre pays et d'éviter son décrochage en termes de spécialisation technologique à l'échelle mondiale.

Le Président de la République a chargé M. Beffa, PDG de Saint-Gobain, de réfléchir à la relance d'une politique de grands programmes industriels, via le soutien de cette nouvelle agence.

Il s'agira, en concentrant l'effort public sur quelques thèmes dans lesquels nos grandes entreprises nous paraissent avoir leur chance dans le concert concurrentiel mondial, de faire émerger plus clairement des **points forts**, des domaines **d'excellence**, pour l'industrie française.

L'Agence de l'innovation industrielle, qui pilotera ces programmes, doit être créée **d'ici l'été**, et sera dotée, sur la période 2005-2007, de 2Mds€ issus des privatisations, pour des projets financés à parité par les entreprises, donc avec un effet levier important. L'ordre de grandeur est ici fixé de façon comparable avec celui consenti

pour les PMI eu égard aux investissements respectifs dans la R&D, (outre les effets de sous-traitance qui seront induits par l'agence), et avec nos engagements européens.

Concomitamment, le fonds de compétitivité des entreprises, géré par la Direction générale des entreprises, qui a déjà contribué à l'émergence de pôles mondiaux comme Crolles, Grenoble, ou aidé au développement d'autres métiers, comme l'automobile, doit poursuivre son rôle, tout en l'élargissant dans la logique des pôles de compétitivité –j'y reviendrai-.

Simultanément, certains de projets ainsi développés n'ont de sens qu'à l'échelle européenne : ainsi le sommet franco-allemand de fin avril a-t-il permis d'entériner quatre projets, deux sur les TIC et deux dans le domaine de la santé, qui devraient, côté français, émarger à la future A2I. Les projets Euréka, facilitant ce type de géométrie variable, partant d'initiatives privées d'acteurs bien au fait de l'état de la compétition, doivent également être activement poursuivis.

c/ Ensuite, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques locaux doivent également se mobiliser et devenir partenaires des projets de recherche

Les entreprises ne sont jamais aussi performantes et innovantes que lorsqu'elles sont ancrées dans un **système de coopération local** les associant avec d'autres sociétés, ainsi qu'avec des organismes de recherche et des centres de formation. Le Sénateur Laffitte, porteur du projet de Sophia Antipolis, a très tôt senti le besoin de réunir sur une même zone géographique une **très forte concentration** d'acteurs travaillant dans un même domaine. Les succès rencontrés à Grenoble avec l'informatique, à Toulouse avec l'aéronautique (en liaison avec les pays de Loire), sur le plateau de Saclay dans les industries de défense et de sécurité, ou plus récemment en génomique, illustrent clairement de façon concrète ce que dit la théorie et que chacun de vous éprouve dans sa vie quotidienne : le local, la proximité, comptent, et sont même essentiels dans les succès de taille. Surtout s'ils sont en outre intelligemment couplés avec des réseaux de taille mondiale, ce en quoi les spécialistes des technologies de l'information, de « l'intelligence ambiante » comme le disent les experts, des réseaux d'e-achat, d'e-transformation, sont aussi d'une importance majeure.

Les **pôles de compétitivité**, que le Gouvernement met en place partent de cette idée simple : ce sont ces **synergies** sur un territoire que nous souhaitons promouvoir.

L'appel à candidatures est clos depuis le 28 février **105 candidats** de pôles de compétitivité sur tout le territoire ont remis un projet. La **labellisation** interviendra cet été et le financement des premiers projets dès cette année.

Je suis persuadé que c'est un des moyens d'action **les plus efficaces** pour maximiser le potentiel innovant de notre tissu économique et donc la croissance. Les chercheurs doivent travailler **au plus près** des entreprises et les entreprises aux côtés des étudiants. Les nouvelles idées naissent de la rencontre, de l'échange et de partenariats de tous ces acteurs. Aussi, donner des objectifs de long terme et compréhensibles de tous est de nature à focaliser les énergies pour que le souhaitable devienne possible.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement dédie **700 M€ sur trois ans** au développement de ces pôles. Tous les projets ne pourront bien entendu pas être labellisés car les pôles doivent prouver leur capacité à atteindre la taille critique avec une visibilité internationale, mais la dynamique créée autour de ces pôles est d'ores et déjà un **immense succès**. Elle a permis la constitution de **partenariats stratégiques** qui se poursuivront, j'en suis convaincu, sur le long terme. Ici même, qu'il s'agisse du pôle interrégional avec la Picardie, le Nord et même la Wallonie, ou du pôle plus local sur la sécurité, en réponse de diversification aux difficultés de l'industrie textile, on trouve des réponses dynamiques. Un mot aussi pour rendre hommage au travail qu'ont accompli les DRIRE dans un temps très bref pour faciliter le processus.

d) Le PCRDT :

Enfin la Commission européenne a rendu publiques ses propositions début avril pour le 7^e PCRDT, qui devrait prendre effet à la fin 2006. Celui-ci, dès aujourd'hui, représente un taux de retour annuel de l'ordre de 1,2Mds€ pour la France, outre des effets réseaux européens très structurants. Il est donc significatif au regard des quelques 11Mds€ publics investis au niveau national. Ce qui précède

montre la nécessité à la fois de s'organiser dans notre pays pour être en mesure de se positionner au mieux dans les appels d'offres européens futurs, et de peser sur les priorités. Ceci relève certes pour une part du poids relatif des voix au conseil, susceptible d'évoluer favorablement à terme, notamment si les Français le veulent. Mais en tout état de cause, de notre mobilisation avec nos propres forces, pour disposer de capacités de propositions comme de réponse aux questions posées à une échelle plus vaste : plus d'un quart de nos emplois industriels travaillent pour l'exportation, et plus des deux tiers des exportations de la France sont en Europe, il faut le savoir : c'est donc pour l'emploi futur que nous travaillons, ce faisant.

Voilà brièvement un **tour d'horizon** du dispositif national de soutien à l'innovation que nous mettons en place.

Un mot sur son **pilotage** : à qui n'a pas de cap, il n'est pas de vent favorable : si le Gouvernement a l'intention de consacrer des **moyens supplémentaires** importants à la Recherche dans la loi d'orientation et de programmation, ils doivent être orientés vers les **métiers et technologies d'avenir**, ceux qui nous porteront dans le peloton de tête de la compétition mondiale. A long terme, le haut conseil de la recherche et de la technologie devrait jouer ce rôle stratégique, s'agissant des appareils de recherche. S'agissant d'un horizon de temps plus « industriel », à 5 ans, la Direction générale des entreprises mène une **étude prospective** sur les « technologies clés à horizon 2010 ». L'objectif est de fournir aux acteurs économiques et aux pouvoirs publics un **cadre de référence** permettant de définir des **priorités d'action**. Le pilotage de cette étude à été confié à M. André Lebeau, ancien Président du CNES, qui a également dirigé Météo France et l'Agence spatiale européenne. C'est un **scientifique d'expérience** qui aura cette tâche difficile de tenter de prédire l'avenir.

B L'accès aux ressources rares :

Je n'en dirai ici qu'un mot : notre compétitivité dépend d'abord de femmes et d'hommes hautement qualifiés, mais aussi de formations tout au long de la vie dans des métiers divers, où parfois une désaffection exagérée pour certains métiers conduit à peiner à trouver les compétences nécessaires : nous avons engagé pour cela une

campagne dirigée vers les plus jeunes, qui porte ses fruits. S'agissant des formations supérieures, nous avons un système de grandes écoles qui présente beaucoup de caractères excellents : il faut capitaliser dessus, et parfois ne pas hésiter aux regroupements nécessaires (comme Paristech) pour assurer une visibilité face à des entités très vastes, comme certaines universités américaines, ou chinoises. Il faut aussi donner aux Universités les moyens de leur action, ce à quoi doit viser la loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation. Il faut enfin éviter que ne se créent des ghettos, avec des barrières à l'entrée trop élevées pour les jeunes, ou une trop faible prise en compte de l'expérience des seniors : à cet égard, il faut se réjouir de l'initiative récente prise par François Loos pour utiliser les compétences de seniors à l'exportation.

La compétitivité dépend aussi des technologies, et j'espère vous avoir convaincu de l'effort conduit pour renforcer les moyens dévolus à la R&D et à l'innovation (sans parler des savoir faire non techniques mais indispensables à l'innovation, commerciaux ou d'organisation, par exemple)

Elle dépend des capitaux, et nous avons vu comment accroître les flux de capitaux vers les domaines à croissance la plus rapide.

Elle dépend des matières premières et de l'énergie, et vous avez constaté combien la surchauffe mondiale liée à l'émergence de certains grands pays, et à la tension dans des zones de production pétrolière, rend ce paramètre, secondaire dans les années 90, de nouveau majeur. Le prochain G8, consacré en juillet au thème du développement durable, devrait conduire à des propositions constructives en matière énergétique. La France entend y jouer pleinement son rôle. A beaucoup plus long terme enfin, il faut saluer les progrès en cours pour le projet ITER, à la fois d'une grande ambition planétaire, mais aussi permettant des progrès opérationnels nombreux dans des domaines comme les matériaux, le confinement des plasmas, etc.

Elle dépend enfin de l'accès aux marchés extérieurs, en particulier de ceux en croissance rapide. Pour ne mentionner que l'aspect géographique, notre présence était dans les années 60 forte en Afrique, insuffisante dans les pays du Golfe, dans les années fin 70 et 80 insuffisante en Europe, dans les années 90 insuffisante en Europe de l'Est et en Asie, et des efforts demeurent aujourd'hui à faire, par exemple vers la Chine, l'Inde, le Brésil : sait-on que nos exportations vers l'Inde en 2004 ont

progressé d'environ 30%, de 35% en Chine en 2003 ? Si ces pays présentent des risques pour certaines industries en France, ils présentent aussi des marchés à conquérir, et pour cela, une spécialisation technique couplée avec l'excellence commerciale sont de plus en plus indispensables. Aujourd'hui même se conclut un accord entre UbiFrance et l'ACFCI, qui va dans le sens d'une efficacité accrue.

C) Autres outils mobilisables :

Tout ce qui précède ne doit pas faire oublier d'autres moyens qui, de façon déconcentrée, peuvent accompagner le développement de l'Industrie :

CI) la propriété industrielle : A Reims, capitale du champagne, on ne saurait expliquer l'importance des appellations d'origine. J'ai dit nos progrès dans les brevets, mais la lutte contre la contrefaçon est aussi cruciale pour des industries de luxe comme pour le textile-habillement. Le respect de droits d'auteurs sous toutes leurs formes est indispensable à la création, pour nous qui croyons aux vertus de la diversité culturelle. Et les dessins et modèles, les obtentions végétales, sont autant d'outils dont les spécialistes savent l'importance.

CII) La normalisation, outil majeur d'accès aux marchés, et de confiance du consommateur, à un moment où celle-ci est indispensable pour nous conserver une demande des ménages qui nous a maintenu au dessus de la moyenne européenne.

CIII) La qualité, condition majeure pour le maintien d'un niveau de prix des produits compatible avec notre niveau de salaires.

CIV) Les grands réseaux d'infrastructures, pour lesquels la France apparaît, dans les matrices de scoring internationaux bien placée, et doit le demeurer. A noter en particulier que notre retard pour internet est désormais comblé, ce qui n'autorise pas pour autant à s'endormir sur des lauriers qui seraient vite perdus, eu égard à la rapidité d'évolution des techniques.

CV) Au chapitre de la modernisation de l'Etat, j'ai compris que M Dutreil s'exprimera tout à l'heure, je n'évoquerai donc ce point que pour mémoire, dire qu'il est important, et que l'usage de l'e-gouvernement a beaucoup progressé, y compris dans les comparaisons internationales que nous disposons. Et, ce qui est aussi une bonne nouvelle, qu'il reste des marges de progrès, en cours d'exploration.

CVI) Enfin des groupes de travail sectoriels, comme ceux qui ont été lancés, soit au niveau national, soit européen, soit parfois local, dans l'automobile (avec des initiatives intéressantes dans cette région, eu égard à l'importance de la sous-traitance automobile qui s'y trouve), dans le textile-habillement, dans l'aéronautique, dans les technologies de sécurité, par exemple.

La liste serait longue, et le temps nous presse : qu'il me soit simplement permis de vous souhaiter, pour vos travaux, l'inspiration d'une maxime de La Rochefoucauld , à un moment où l'espérance, la confiance des Français en eux-mêmes, est plus que jamais nécessaire, pour que nous soyons, dans une génération, à notre façon et selon nos choix ce que la Californie est à la sienne aux Etats Unis « rien n'est impossible. Il y a des voies qui conduisent à toutes choses. Et si nous avons assez de volonté, nous aurions toujours assez de moyens »

Je vous remercie.